

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 315

présenté par

M. Dunoyer, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Gomès,  
M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et  
M. Villiers

-----

**ARTICLE 11**

À la fin de l'alinéa 10, substituer à la date :

« 31 juillet 2025 »

la date :

« 31 juillet 2023 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement souhaite restreindre la durée de l'expérimentation à 2 ans. Pour un nouveau dispositif aussi invasif il convient de pouvoir l'évaluer avant 2025.